

Liste de mesures





Axe 1 CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES

1.

Soutenir financièrement le démarrage de projets agro-écologiques au sein du Grand Genève, en concertation avec les partenaires du Grand Genève, le canton et les communes genevoises.

2.

Faciliter l'accès à des producteurs et productrices, et artisanes et artisans, à des espaces urbains de transformation de vente.

3. _____

Développer les initiatives de jardinage et les potagers urbains avec les habitant-e-s et soutenir les entreprises qui expérimentent l'agriculture urbaine.

4

Rendre obligatoire l'application de la Charte de l'alimentation durable, du 13 octobre 2021, pour les réceptions de la Ville de Genève et exiger le régime alimentaire semi-végétarien dans les organismes sous gestion communale et lors des manifestations. Promouvoir systématiquement ces régimes auprès de tous les publics.

5.

Soutenir et développer des actions antigaspillage auprès des ménages et des restaurants.

6. ____

Soutenir la création de magasins alimentaires en vrac et inciter les grands distributeurs à développer la vente en vrac.

7. ____

Participer activement à l'élaboration d'un Plan transversal « Economie Circulaire » à l'échelle cantonale et/ou du Grand Genève, en collaboration avec les acteurs et actrices concerné-e-s.

8

Renforcer et promouvoir les filières locales de partage, location, seconde main, réparation d'objets du quotidien.

9.

Sensibiliser la population à la surconsommation d'habits et soutenir l'offre de type durable.

Axe 1 CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES (suite)

10.

Interdire la publicité commerciale sur le domaine public, conformément à l'initiative municipale « Genève zéro pub - libérons nos rues de la publicité commerciale! ».

11. _____

Plaider aux côtés des autres villes suisses pour la mise en place d'un cadre légal favorisant les produits durables et réparables, et pénalisant l'obsolescence programmée.

12.

Réduire les déchets urbains à la source et améliorer le tri sur le territoire de la ville et au sein de l'administration municipale.

13. 🚤

Sensibiliser la population et les collaborateurtrice-s de la Ville à la sobriété numérique en matière de données transférées et stockées.

14.

Créer une plateforme mutualisée de stockage et transfert de données des objets connectés conjointement avec les SIG, le canton et les communes genevoises.

15. _____

En collaboration avec les organisateur-trice-s de manifestations, élaborer et adopter un Plan d'action pour la décarbonation des manifestations sportives, culturelles et de loisirs.



16	
10.	

Élaborer un Plan directeur de l'énergie annexé au prochain Plan directeur communal.

17. _____

Planifier des infrastructures thermiques de distribution de la chaleur et du froid et le développement de nouvelles ressources d'approvisionnement en partenariat avec le Grand Genève, le canton et les Services Industriels de Genève.

18. _____

Renforcer le développement du solaire photovoltaïque sur les constructions existantes.

19.

Réduire de 30% la consommation énergétique du patrimoine bâti municipal et diminuer de 60% ses émissions de CO_2 .

20.

Intervenir auprès du canton pour généraliser les actions de monitoring et l'optimisation énergétique des bâtiments.

21. —

Dès 2022, mettre en place « Genève-Rénove », programme destiné aux propriétaires privé-e-s afin de faciliter les démarches de rénovation des bâtiments, en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) et le canton.

22. 🕳

Elaborer et mettre en œuvre un programme de sobriété énergétique, en collaboration étroite avec le canton et les services industriels de Genève

23. _____

Elaborer au sein de l'Union des villes suisses, une proposition visant à interdire au niveau fédéral la vente des climatisations de confort, tout en proposant des solutions alternatives efficientes qui permettent à la population de se rafraîchir.

24. ____

En partenariat avec le canton et le Grand Genève, favoriser l'implantation sur le territoire de filières de production de matériaux biosourcés, de recyclage et de réemploi pour disposer d'un approvisionnement local et de qualité.



25 .)

Réduire le gabarit des chaussées.

26. ____

Augmenter l'espace public dédié à la mobilité active, à la végétalisation et aux usages récréatifs en transformant, sans compensation, la moitié des places de stationnement en surface dans l'hyper-centre et un tiers des places dans les quartiers résidentiels.

27.

Développer les zones piétonnes et créer systématiquement des zones de rencontre autour des écoles, cycles, collèges, universités, centres sportifs et de santé, afin de sécuriser et d'apaiser les conditions de déplacement et d'encourager le transfert modal.

28.

Développer le réseau cyclable et le sécuriser en éliminant systématiquement les points noirs.

29. _____

Réduire le prix de l'abonnement annuel TPG pour les ménages à revenu modeste ou moyen, à travers la création d'un « Grand Compte Territoire ».

30. ____

Accroître la vitesse commerciale des TPG, en donnant systématiquement la priorité aux transports publics aux carrefours et en distançant certains arrêts.

31. __

Développer une offre de mobilité intégrée et complémentaire aux transports publics, en élargissant l'offre d'auto-partage, en renforçant l'offre de livraison à domicile et en attribuant des aides aux personnes âgées pour leurs déplacements en taxi.

32. —

Soutenir une implantation proportionnée des bornes de recharge dans les parkings en soussol sur fond privé, pour les habitant-e-s, et les développer de manière calibrée sur le domaine public, pour les professionnel-le-s et personnes à mobilité réduite.

33. ____

Renouveler le parc de véhicules et engins de la Ville de Genève en acquérant dorénavant des modèles à propulsion sobre en CO_2 pour atteindre, d'ici 2030, 50% du parc de la Ville en électrique.

34.

Développer un Plan de mobilité exemplaire de l'administration.

35. -

Conditionner les subventions octroyées aux évènements sportifs, culturels et/ou de loisirs à un usage raisonné du transport aérien.

36. _____

A l'échelle du Grand Genève, soutenir le développement de l'offre de train et du réseau cyclable pour faciliter l'accès aux loisirs de proximité.

Axe 4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

37 .	

Réviser le Plan directeur communal en tenant compte de la Stratégie climat pour aménager une ville neutre en carbone.

38.

En collaboration avec le canton, développer les lieux de baignade naturels ainsi que les accès à l'eau en général pour permettre le rafraichissement de toute la population genevoise.

39.

Installer de nouvelles fontaines afin de permettre un plus large accès à l'eau potable, gratuite et sans emballage dans l'espace public.

40.

Aménager systématiquement une zone humide dans les projets d'espaces publics et dans les plans localisés de quartier.

41. ____

En collaboration avec le canton, mettre à ciel ouvert les cours d'eau et maximiser leur potentiel de régulation microclimatique.

42.

Dés-imperméabiliser au moins 10'000 m² par an sur le domaine public (et assimilable) pour faciliter l'infiltration des eaux au plus près de leur point d'arrivée au sol et réduire le risque d'inondation.

43. _____

Développer un maillage « fraîcheur » à l'échelle de la Ville à travers des « corridors » reliant les îlots déjà existants et les nouveaux à créer.

44. ____

Identifier les courants d'aération et empêcher leur blocage dans la planification des nouveaux quartiers ou le réaménagement, les constructions et rénovations d'espaces publics afin de minimiser l'effet « îlot de chaleur ».

45. __

Utiliser systématiquement, pour les projets de la Ville, les revêtements clairs à fort albédo pour les façades et les sols.

46. ___

Augmenter massivement la surface ombragée en visant 30% de canopée sur le territoire municipal et en atteignant au moins 25% en 2030.

Axe 5 SANTÉ ET PROTECTION DE LA POPULATION

47. —

Réaliser un diagnostic « forces et faiblesses » de la ville face à l'évolution du climat et la raréfaction des ressources, en définissant des indicateurs sanitaires en relation avec le climat urbain.

48.

Améliorer l'information et les consignes aux habitant-e-s et aux personnes en visite lors d'événements climatiques extrêmes.

49. -

Selon les épisodes météorologiques, promouvoir l'adaptation des conditions de travail auprès des mandataires et partenaires de la Ville ainsi que des institutions et entreprises du territoire.

50. ____

En collaboration avec le canton, limiter drastiquement la circulation des transports individuels motorisés thermiques en période de canicule.

51.

Prioriser la réduction des îlots de chaleur dans les quartiers à forte précarité afin de diminuer les inégalités socio-économiques face au dérèglement climatique. D'ici 2030, tous les quartiers concernés ont bénéficié de mesures pour réduire l'îlot de chaleur urbain.

52.

Développer un programme « jeunesse & climat » afin de soutenir les enfants et les jeunes dans la lutte contre le dérèglement climatique, et les inclure dans la mise en œuvre de la Stratégie climat.

53. —

Protéger les aîné-e-s lors des vagues de chaleur à travers des « Plans canicule de proximité » renforcés et axés sur l'entraide au sein des quartiers.

54.

Allouer une part du budget municipal destiné à la coopération avec les pays en développement au financement de projets qui permettent la transition écologique.

Axe 6 BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

55

En collaboration avec le canton, renforcer la trame verte sur le territoire municipal en donnant l'exemple sur les propriétés de la Ville de Genève (logements, écoles, etc.).

56.

Limiter la pollution lumineuse, notamment celle d'origine commerciale, en mettant en œuvre le Plan lumière nouvelle génération et sa trame noire.

57. ____

Veiller à rendre les pratiques horticoles et forestières plus propices au maintien et au renforcement de la biodiversité dans les parcs publics, les jardins privés et sur les balcons.

58. _____

Identifier dans le Plan directeur communal des zones à protéger dans lesquelles la faune et la flore sauvages pourront s'épanouir convenablement.

59.

Préserver et développer la biodiversité en augmentant les surfaces qui lui sont dédiées notamment en freinant l'artificialisation des sols.

60

Re-naturer les sols urbains artificialisés non construits tout en permettant pour partie des usages sociaux compatibles.

61.

En collaboration avec le canton, développer une centrale de biochar alimentée par les déchets urbains, afin d'enrichir les sols urbains et de séquestrer du carbone.

62. ____

Créer un pôle « biodiversité », au sein de l'administration, en charge d'élaborer une Stratégie biodiversité municipale, ainsi qu'un système de monitoring et des actions de sensibilisation.



Axe 7

MOBILISATION DE LA POPULATION

Traduire et adapter à tous les niveaux de compréhension et pour tous les publics les informations liées au changement climatique.	Organiser une « Semaine pour le climat » en marge de la conférence internationale pour le climat (Conférences des parties ou COP), proposant activités et discussions au grand public.
Créer un pôle documentaire « climat » afin de diffuser et valoriser les documents disponibles au public dans les bibliothèques et diffuser le catalogue « Lire c'est AG!R » sur la biodiversité et l'urgence environnementale, pour tout âge et tout niveau.	69. Développer de nouveaux défis pour rendre le changement d'habitudes plus facile et ludique.
65. ——— Recruter, sur le terrain, des bénévoles ambassadeurs et ambassadrices du climat afin de diffuser largement les informations et inciter à la mobilisation.	Développer des actions (soutiens financiers, essais gratuits, locations) permettant à tous et toutes d'accéder à des produits sains et durables.
66. Développer, au sein de l'administration municipale, des formations sur les axes thématiques de la stratégie climat.	71 Encourager les entreprises et propriétaires privé-e-s situé-e-s sur le territoire de la ville à reconnaître l'urgence climatique et à définir des objectifs de réductions des émissions de GES de leurs activités principales.
67. — Orienter ponctuellement les appels à projets sur la thématique de l'urgence climatique, en collaboration avec les partenaires concernés.	72. Examiner l'opportunité de créer une Maison du climat et de la biodiversité qui servira de pôle ressources pour les habitant-e-s et à améliorer la visibilité des différents acteurs engagés pour la transition du territoire.



73. ——
Soutenir les recherches qui tendent à mieux

évaluer les émissions du secteur financier.

74. ——

76.

Plaider, au sein de l'Union des Villes Suisses, en faveur des initiatives pour le développement de la comptabilité climatique des investissements financiers.

Émettre plusieurs emprunts obligataires verts d'ici la fin de la législature pour permettre de financer massivement la transition écologique des infrastructures communales et des bâtiments propriétés de la Ville.

Revoir la Charte des investissements responsables des fonds de la Ville de Genève de manière à privilégier des fonds verts et durables.

Soutenir la proposition du Grand Genève de créer un fonds d'investissements « Grand Genève en transition » en mobilisant les acteurs et actrices de la place financière. Renforcer le dialogue avec les acteurs et actrices de la place financière en participant à davantage de rencontres sur ce thème.